

## REDUCTION FAMILLE

### Ecole de musique du plateau

Merci de classer les personnes par ordre décroissant suivant le montant d'inscription dans le tableau ci-dessous

NOM	Prénom	Identifiant	Montant total de l'inscription	pourcentage de réduction *	Montant de la réduction	Reste à payer
			- €	%	- €	- €
			- €	%	- €	- €
			- €	%	- €	- €
			- €	%	- €	- €
			- €	%	- €	- €
			- €	%	- €	- €

Avoir\*\*

- €
-----

**TOTAL**

- €
-----

Chèques vacances

- €
-----

**Chèque 1** (40% du montant, encaissé le 15 octobre)

- €
-----

**Chèque 2** (30% du montant, encaissé le 15 février)

- €
-----

**Chèque 3** (30% du montant, encaissé le 15 avril)

- €
-----

**Chèque 4** (adhésion à l'association, encaissé le 15 octobre)

- €
-----

L'école de musique du plateau accorde une réduction quand plusieurs personnes d'un même foyer fiscal s'inscrivent EN MEME TEMPS. **Les règles appliquées sont les suivantes :**

Toutes les personnes appartenant à un même foyer fiscal sont maintenant prises en compte pour le calcul de la réduction famille (les adultes n'étaient pas éligibles avant)

Pour bénéficier de la réduction famille, tous les dossiers d'inscription de la famille doivent être déposés ensemble. Les dossiers qui arrivent après ne peuvent pas bénéficier de la réduction famille après coup

Les dossiers ne sont plus rangés par ordre d'âge mais par ordre de montant d'inscription

**\*La réduction est calculée comme suit :**

plein tarif pour le membre de la famille ayant le plus gros montant d'inscription

10% pour le deuxième plus gros montant d'inscription

20% pour le troisième et les suivants

**\*\*Pour ceux qui ont choisi l'avoir des cours remboursés en 2019/2020 il faut déduire ce montant de la somme total**